COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 décembre 2024

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, M. URVOIT Rachel, Mme CHEREL Sabrina, Mme BERNARD Solenn, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, Mme. LE GARGASSON Nadège, M. JOUANNO Mickaël., M. KERMABON François, Mme MATIGNON Isabelle, M. CHAUVIRÉ Yann, M. LE TROUHER Vincent.

Absentes excusées : Mme LE GALLIARD Sylvie, Mme OLLIVIER Valérie.

Absentes : Mme TROUBOUL Marie-Claire.

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 22 novembre 2024 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

TARIFS SALLE RESONNANCE 2025

M. LE MOING Jean-Jacques rappelle à l'assemblée que la salle Résonnance a été occupée par le service de restauration scolaire pendant les travaux de la cantine. Il propose donc une nouvelle tarification de location de la salle résonnance plus simple.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER les tarifs suivants, applicables à partir du 1er janvier 2025.**

Associations malguénacoises et malguénacois			
En euros	**Journée**	**samedi & Dimanche (2jours)**	**Journée supplémentaire**
Totalité de la salle	450	700	300
Grande Salle 2/3	300	450	150
Petite salle 1/3	200	350	100
Cuisine	180	250	100

Associations et particuliers non domicilié.e.s à Malguénac			
En euros	**Journée**	**samedi & Dimanche (2jours)**	**Journée supplémentaire**
Totalité de la salle	650	950	350
Grande Salle 2/3	450	700	250
Petite salle 1/3	300	450	200
Cuisine	200	280	100

Entreprises et professionnels 2025 à la journée	
Totalité de la salle	1200 €
Grande Salle 2/3	800 €
Petite salle 1/3	550 €
Cuisine	280 €

Tout public	
Gradins	210 €
Caution	2000 €
Ménage	500 €
Casse Micro	200 €
Casse ou Perte Badge	50 €

ÉTUDE DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Madame la maire rappelle au conseil municipal que 2 édifices sont concernés à Malguénac par une protection au titre de la législation sur les monuments historiques : la croix située dans l'ancien cimetière depuis le 8 mai 1933 et les château et domaine de Moustoirlan depuis le 23 mai 2022.

Afin de conformer la protection des abords des MH à la configuration et à la sensibilité réelle des lieux au regard du monument, et afin de réserver l'action de l'architecte des bâtiments de France aux zones les plus intéressantes et d'exclure de son champ d'intervention obligatoire celles qui sont dénuées d'intérêt patrimonial et paysager, une nouvelle disposition réglementaire a été créée dans le Code du Patrimoine (article L.621-2 et L.621-30-1), introduite par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 (article 40).

Cette disposition prévoit que le périmètre de 500 m. peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de manière à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement du monument, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

Le conseil d'architecture et du patrimoine propose à Malguénac un nouveau périmètre qui propose d'inclure le coeur historique du bourg et les abords de quelques rues principales qui constituent l'écrin du calvaire. Le nouveau périmètre comprendrait également le château, la totalité du domaine boisé ainsi que les terres agricoles qui font ses abords. Ceci afin de garder les qualités paysagères du lieu. Cette **nouvelle** cartographie est présentée ce jour aux élus. Elle permet d'inclure dans les zones de protection les éléments d'intérêt patrimonial mais d'exclure une partie de la zone fortement urbanisée du centre bourg non concernée par une co visibilité directe.

PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Une habitante de la commune orthophoniste mais installée à Guémené souhaiterait s'installer sur la commune. Plusieurs propositions lui ont été soumises, acheter une parcelle en bas du bourg (terrain « Le Moal »), une parcelle dans le futur lotissement ou un terrain situé tout près du domicile partagé (ZK161) et du parking de l'école privée. C'est cette dernière proposition qui pourrait intéresser le plus la commune et l'intéressée. Si cette option se concrétise, une évaluation du terrain sera réalisée par un notaire avant proposition d'achat.

Armorique Habitat

Le bailleur social Armorique Habitat va mettre en vente les logements qu'il gère rue du Verger. Il serait d'accord pour reconstruire sur la commune pour faire 6 logements sociaux, et est ouvert à la proposition de le faire sur une parcelle du futur lotissement, le terrain « Le Moal » lui a également été proposé. Pas de retour à ce jour.

Travaux en cours

Études nouveau lotissement : en attente. La proximité avec le périmètre de sauvegarde des moules perlières pose certaines questions sur la constructibilité, le bureau d'études doit échanger avec les services de la DDTM avant de programmer la prochaine réunion.

Études aménagement rue de Pontivy : plans topographiques à réaliser avant de continuer l'étude.

Restaurant scolaire : les travaux se poursuivent, les faïences sont de qualité et très bien posées. Le calendrier de fin de chantier est tenu pour l'instant.

Fin du conseil à 21h15.